

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à des prestations de gardiennage et services connexes pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

DATE
D'AFFICHAGE

06 décembre 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

27

N° D_144_2024 (Marchés Publics)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 25 novembre 2024,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à des prestations de gardiennage et services connexes pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Le marché à venir sera lancé conformément au cadre de la convention de groupement de commandes correspondante.

Le marché sera conclu pour une durée initiale d'un (1) an et renouvelable deux (2) fois, soit 36 mois au total.

Le montant estimatif est de 210 000 € HT pour la durée du marché.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE (6 abstentions : M. ALBOUY – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – M. ANKAOUA représenté par M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA)**

.../...

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :  
Prestations de gardiennage et services connexes pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le(s) marché(s) à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON